



**LASEP**

Ecole fondamentale

**BIO 1**

2011 - 2012



paraît 10 fois par  
année scolaire  
imprimé par nos soins

**L. A . S . E . P**  
3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen

Tél.: 48 55 70  
Gsm: 691 48 54 47  
ou 691 48 55 70

Fax: 48 54 47  
Email: [info@lasep.lu](mailto:info@lasep.lu)  
[www.lasep.lu](http://www.lasep.lu)

# Démarrons en pleine forme avec notre nouvelle mascotte

C'est avec fierté que la nouvelle mascotte de la LASEP se présente sur notre BIO 1 de la nouvelle année scolaire. En effet, nos jeunes athlètes peuvent être fiers de leurs performances sportives montrées lors des nombreuses fêtes sportives et de leurs progrès qu'ils réalisent chaque année.

Or la LASEP, c'est une institution bien connue dans tout le pays qui pourra bientôt regarder avec fierté sur un demi-siècle d'activités sportives. Inutile de rappeler la noblesse de ce service pédagogique rendu au niveau périscolaire à plus de deux cent mille enfants licenciés au fil des années.

À chacun qui contribue une fois de plus à ce beau succès, qu'il organise, accompagne, participe ou encourage: **un grand bravo et merci beaucoup!!**

- 
- 
- 
- 2



# Grand concours: Donne un nom à notre mascotte!

Chaque enfant licencié peut participer à ce concours en proposant un nom pour notre mascotte. Le Comité Central choisira le nom gagnant dont l'auteur pourra s'attendre à un prix attrayant.

Le Comité Central prie donc les dirigeants d'informer tous les enfants licenciés de ce concours et d'envoyer les candidatures collectivement au secrétariat général. La date limite pour les propositions de nom est le **14 octobre 2011**.

Chaque candidature devra être munie du nom de l'enfant et de son AS!



# Calendrier sportif 2011 - 2012

## 1<sup>er</sup> semestre

- Je 15.09. Reprise des activités*
- Je 13.10. Young Walkers Day à Consdorf*
- Ma 18.10. Escalade*  
*Je 20.10. Escalade*
- Je 27.10. Cross National à Diekirch*
- Je 10.11. Congrès ordinaire à Remich*
- Ma 15.11. Butzen cycle 2*  
*Je 17.11. Butzen cycle 2*  
*Ma 22.11. Butzen cycle 2*  
*Je 24.11. Butzen cycle 2*
- Ma 29.11. Football Indoor Eliminatoires*  
*Je 1.12. Football Indoor Eliminatoires*  
*Je 8.12. Football Indoor Eliminatoires*
- Je 15.12. Football Indoor Finales à la Coque*
- Ma 10.01. Football Indoor pour filles*  
*Je 12.01. Football Indoor pour filles*
- Ma 17.01. Freed mat Liichtathletik à la Coque  
 (pour filles et débutants mixtes)*  
*Ma 24.01. Freed mat Liichtathletik à la Coque  
 (pour garçons et scolaires mixtes)*
- Ma 31.01. Football Indoor pour filles Finales*



## 46e Congrès ordinaire

Le Président et les membres du Comité Central ont l'honneur de vous inviter au 46e Congrès de la LASEP qui aura lieu

**le jeudi , 10 novembre 2011 à Remich**

## **2<sup>e</sup> semestre**

- Ma 7.02.*      *Mir schwammen 1000 km*  
*Ma 14.02.*      *Mir schwammen 1000 km*
- Ma 28.02.*      *Schwammfest*
- Ma 13.03.*      *Butzen an der Coque*
- Je 22.03.*      *Dëschtennisfest*
- Ma 27.03.*      *Airtramp (à confirmer)*
- Ma 24.04.*      *Handballfest*
- Je 3.05.*      *Basketballfest*
- Ma 8.05.*      *Duathlon*
- Ma 15.05.*      *Ausdauerlaf*
- Je 24.05.*      *Brevet sportif à la Coque*
- Je 14.06.*      *Fussballfest*
- Ma 19.06.*      *Volleyball Loisir*
- Je 28.06.*      *Volleyballfest*
- Ma 3.07.*      *Schwammspiller Cycle 1+2*  
*Je 5.07.*      *Schwammspiller Cycle 1+2*
- Ve 6.07.*      *Journée des Dirigeants*



## **LASEP: 8e Young Walker's Day**

**Quand?**      **Jeudi, 13 octobre 2011**  
**Où?**              **à Consdorf**

## A tous nos dirigeants

Veuillez faire parvenir au secrétariat général dans les meilleurs délais:

- les horaires de vos séances d'entraînement hebdomadaires
- les licences 2011 - 2012
- votre fiche personnelle 2011 - 2012 en ligne

## Fiche personnelle en ligne sur [www.lasep.lu](http://www.lasep.lu)

Une nouvelle fiche personnelle très facile à remplir se trouve dans la rubrique « Formulaires » sur [www.lasep.lu](http://www.lasep.lu).

**Important! En vue de l'année scolaire 2011-2012, tous les dirigeants, tous les accompagnateurs et tous les secrétaires sont priés de la remplir et de l'envoyer en ligne au secrétariat général dans les meilleurs délais.**

### ● Licences collectives

- 6 Afin de faciliter le contrôle des licences lors des fêtes sportives, veuillez attribuer à chaque enfant licencié un numéro. La numérotation est prévue à gauche du formulaire. Si vous utilisez un autre modèle de licence, veuillez le munir également d'une telle numérotation.

Il est rappelé aux responsables des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives pour éviter que les enfants sont disqualifiés lors des championnats et des fêtes sportives LASEP à cause d'une licence non conforme.

Les dirigeants sont priés d'apporter une copie de la licence collective actualisée et validée par le secrétariat général aux fêtes sportives.

## Accidents et sinistres

Chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doit être **déclaré le plus vite possible**, à savoir le jour même ou le lendemain.

Il va de soi, que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que les licences collectives ainsi que les fiches personnelles doivent être **préalablement envoyées** au secrétariat général.

# Les cotisations pour l'année 2011 - 2012 restent à 15 €

Les cotisations de 15 euros par enfant, par dirigeant et par accompagnateur sont à virer au

**CCPL LU 77 1111 0110 0847 0000 de la LASEP**

en indiquant le nombre d'enfants et de dirigeants et le nom de l'AS.

Les carte-membre pour 2011-2012 seront envoyées aux secrétaires des AS pour le 20 septembre au plus tard.

## Etudiants en 4<sup>e</sup> année admis comme dirigeants

Le Comité central a retenu lors de sa réunion du 15 février 2011 que seulement les étudiants en quatrième année des études pédagogiques à l'université pourront désormais être admis comme dirigeants LASEP, au cas où ils ne peuvent pas présenter d'autres qualifications.

## Statut et assurance des accompagnateurs

Chaque accompagnateur doit être affilié comme "**accompagnateur UNIQUEMENT aux sorties sportives**" et faire parvenir une fiche personnelle en ligne au secrétariat général.

## Séances d'entraînement et séances supplémentaires

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année imposée par les contraintes budgétaires oblige le CC à vous demander impérativement la communication de **toutes les séances** de votre AS et de vos dirigeants moyennant la fiche jointe qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles. Toute séance non préalablement accordée ne donne aucun droit à un remboursement-frais.

## Séances d'entraînement: Trois modes différents d'être rémunéré

- 1) moyennant une **décharge dans la tâche d'enseignant**.
- 2) moyennant la **déclaration trimestrielle des heures supplémentaires envoyée à l'inspecteur du ressort avec copie à la Commission des finances (CF) de la LASEP**. (sans prendre de décharge)
- 3) moyennant le **décompte semestriel de la Commission des finances (CF) de la LASEP**, à envoyer au secrétariat général de la LASEP.

**=> Pour les modes 1) et 2), veuillez contacter le secrétariat général pour une demande de décharge MENFP. Ces leçons devront figurer dans l'organisation scolaire après validation par la CF.**

Veuillez donc indiquer sur le relevé des séances d'entraînement hebdomadaires votre choix en précisant le jour, l'heure et le nombre de vos séances prévues.

Remarque:

- 8) Les après-midis sportifs organisés par la Commission technique et sportive (CTS) continueront d'être déclarés moyennant le décompte semestriel de la CF (mode 3)



## Philosophie 15 - 12 - 8 de la LASEP

La LASEP accorde aux associations locales **en principe**, une séance hebdomadaire par **15 enfants licenciés**.

Pour les enfants du

- **cycle 1** (préscolaire), une séance hebdomadaire par **12 enfants** est accordée,
- **précoce**, une séance hebdomadaire par **8 enfants** est accordée.

**Ceci vaut pour les 3 modes de rémunération et ce pour des raisons de limites budgétaires et d'équité.**

# Responsabilités et assurances

Avant d'entamer l'activité LASEP dans vos AS, il faut impérativement que:

- **chaque enfant** participant à l'entraînement et aux activités sportives **soit inscrit** sur la licence 2011-2012 dûment validée par le Comité Central.
- **chaque dirigeant**, avant de commencer son activité, communique les données demandées au moyen de la **fiche personnelle** en ligne sur [www.lasep.lu](http://www.lasep.lu) au Comité Central.

Nos assurances couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous nos membres figurant sur la licence collective ou relevé officiel transmis préalablement aux conditions suivantes:

- l'accident a lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP aux heures et dates préalablement communiquées aux assurances.
  - > Attention: Tout changement est à communiquer avant l'activité.
- l'accident a lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP préalablement communiquées.
- l'accident se produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé de l'AS où l'enfant figure sur la licence.
  - > Attention: Il faut que l'enfant ait une **deuxième licence**, s'il participe aux activités de deux AS différentes.
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents libellés « Déclaration d'accident du travail / du trajet » pour les adultes, respectivement « Déclaration d'accident survenu dans le cadre de l'enseignement scolaire ou lors d'une activité périscolaire » pour les enfants, dûment remplis par le médecin traitant **et** le dirigeant.
  - > Attention: ne pas oublier la **signature**

Pour des **dégats matériels uniquement**, veuillez contacter le secrétaire général qui vous expliquera le chemin à suivre.

**Pour des raisons de responsabilité et d'assurances, veuillez faire tous vos déplacements officiels avec vos licenciés par BUS ou MINI-BUS à charge de la LASEP.**

## A votre écoute

Pour des raisons d'organisation interne, veuillez vous adresser aux membres du CC et de la CTS suivant les indications suivantes:

- Questions à propos des **fêtes sportives et inscriptions:**

*Les directeurs sportifs respectifs*

- Questions à propos du **calendrier sportif et des activités de la CTS:**

*Monsieur Roland Schaack*

*(1<sup>er</sup> Vice-président du CC et Président de la CTS )*

roland.schaack@education.lu

GSM 691 61 01 31

- Questions à propos des **sujets financiers, décomptes et des activités de la CF**

- Gérance des **licences, séances d'entraînements hebdomadaires, fiches personnelles:**

*Madame Nicole Kuhn - Di Centa*

10

*(2<sup>e</sup> Vice-président du CC , Président de la CF et secrétaire adj.)*

nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu

GSM: 691 48 55 70

- Questions à propos du **fonctionnement de la LASEP en général et des activités du CC**

- **Déclarations d'accidents**

- Rédaction **BIO** et gérance du site **www.lasep.lu:**

*Monsieur Tom Jander*

*(secrétaire général)*

tom.jander@lasep.lu

GSM 691 48 54 47

- Comptabilité et gérance du **CCPL de la LASEP:**

IBAN LU77 1111 0110 0847 0000

*Monsieur Marcel Rath*

*(trésorier général)*

marcel.rath@education.lu

GSM 691 44 45 59

AS: \_\_\_\_\_ Dirigeant(e): \_\_\_\_\_

No	Nom et Prénom	Date de naissance	m/f	Catégories
1				<b>Poussins(P)</b> 2004-2008
2				<b>Débutants(D)</b> 2002-2003
3				<b>Scolaires(S)</b> 1999-2001
4				<b>Minimes(M)</b> 1997-1998
5				
6				
7				
8				
9				
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
0				
1				
2				
3				
4				
5				

**Date**  
15/09/2011**Signature du dirigeant****Licence validée par le CC**

Date et Cachet

AS: \_\_\_\_\_ Dirigeant(e): \_\_\_\_\_

No	Nom et Prénom	Date de naissance	m/f	Catégories
6				
7				
8				
9				
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
0				

**Poussins(P)**  
2004-2008**Débutants(D)**  
2002-2003**Scolaires(S)**  
1999-2001**Minimes(M)**  
1997-1998**Date**  
15/09/2011**Signature du dirigeant****Licence validée par le CC**

Date et Cachet

# Séances d'entraînement hebdomadaires 2011-2012 (1)

Les AS ou tout dirigeant individuellement sont invités de communiquer au secrétariat général pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011

les séances hebdomadaires incluses dans la tâche de l'enseignant (x)

les séances hebdomadaires comme leçons supplémentaires (y)

les séances hebdomadaires à charge de la LASEP (z)

ainsi que les jours et heures choisis

moyennant le formulaire ci-dessous par fax 48 54 47 ou mail: info@lasep.lu

-> Veuillez marquer les noms des dirigeants-remplaçants par un astérix (\*)

jour	heures	dirigeant	x	y	z
Lu Me	12.15 -13.15 16 -17	<i>Fred Exemple</i>	x	y 2	z
Ma Ve	13.30 -14.30 16.15 -17.15	<i>Wilma Bei - Spiel</i>	x 1	y	z 1
Nom et total de l'AS <i>Steinweiler</i>			x 1	y 2	z 1
			x	y	z
			x	y	z
			x	y	z
			x	y	z
			x	y	z
			x	y	z
Nom et total de l'AS			x	y	z

Inspecteur du ressort \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

# Séances d'entraînement hebdomadaires 2011-2012 (2)

Les AS ou tout dirigeant individuellement sont invités de communiquer au secrétariat général  
**pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011**

**les séances hebdomadaires incluses dans la tâche de l'enseignant (x)**

**les séances hebdomadaires comme leçons supplémentaires (y)**

**les séances hebdomadaires à charge de la LASEP (z)**

**ainsi que les jours et heures choisis**

moyennant le formulaire ci-dessous par fax **48 54 47** ou mail: **info@lasep.lu**

-> Veuillez marquer les noms des dirigeants-remplaçants par un astérix (\*)

jour	heures	dirigeant	tâche suppl.	LASEP
			x	y
			x	y
			x	y
			x	y
			x	y
			x	y
			x	y
			x	y
			x	y
Nom et total de l'AS			x	y

Inspecteur du ressort \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

# Les bienfaits de l'activité sportive chez l'enfant du cycle 1: le rôle important de la LASEP



La pratique d'une activité sportive contribue chez l'enfant à favoriser une croissance saine et équilibrée avec des bénéfices notoires à la fois d'un point de vue physique et psychologique. Le sport permet de répondre à certains besoins fondamentaux et essentiels qui caractérisent les très jeunes enfants. C'est la LASEP avec ses dirigeants compétents qui devra commencer à initier les enfants aux joies du sport dès l'âge de 3 ans.

Ce qui caractérise un enfant de cet âge, c'est son besoin de mouvement permanent. C'est en bougeant, courant, sautant dans des postures de toutes natures qu'il se développe. D'autre part, le sport permet de combattre l'inactivité favorisée par les jeux vidéo et la télévision. Lutter contre la sédentarité devient aujourd'hui une priorité dans l'éducation.

Le jeu favorise chez l'enfant ses apprentissages et quel que soit le choix de l'activité proposée, il est important de rappeler que la pratique doit avant tout être un jeu, une distraction à partager avec des camarades. Il est capital que le sport soit basé sur l'amusement et le plaisir de jouer.

Le sport pratiqué dès le plus jeune âge permet de faciliter le début de la socialisation avec d'autres enfants.

Le Comité Central aimerait encourager ses dirigeants à offrir des séances d'activités ludiques aux enfants du cycle 1 et notamment du précoce : se posent néanmoins quelques questions pratiques auxquelles on devra essayer d'apporter des réponses après les premières expériences.

Responsable Butzen: Nicole Kuhn-Di Centa

## Philosophie « Multisports » de la LASEP

Le Comité Central rappelle que les activités LASEP ont un caractère pluridisciplinaire. Il faut bien que les enfants fassent connaissance avec une multitude de sports différents.

Les responsables des AS sont donc priés de proposer à leurs jeunes athlètes un programme sportif varié lors des entraînements hebdomadaires tout en évitant de se limiter exclusivement à une seule discipline sportive pendant toute l'année scolaire.

## Les sponsors de la LASEP

### Copieurs - Imprimantes - Fax - Solutions

2, rue Léon Laval - Z.A. Am Bann - L-3372 Leudelange

Tél: +352 26 380-1

[info@ck-online.lu](mailto:info@ck-online.lu)



KONICA MINOLTA



voyages

# emile weber

[www.voyages-weber.lu](http://www.voyages-weber.lu)

éischtklasseg reesen



mobilitéits  
zentral e service vum  
Rekkërsverbond



Comité Olympique et  
Sportif Luxembourgeois

